

Autonomie : vieillissement et situations de handicap

ANR - Agence Nationale de la Recherche

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre Programme prioritaire de recherche (PPR) sur la thématique de l'autonomie (vieillesse et situations de handicap). Piloté par le CNRS, cet AAP a pour objectif de structurer la communauté de recherche et de financer des projets de recherche interdisciplinaires et collaboratifs ambitieux de longue durée sur des fronts scientifiques insuffisamment explorés.

OBJECTIFS

Cet AAP vise à renouveler les regards, les méthodes et les solutions portés par la recherche sur les questions de l'autonomie.

Il s'agit d'éclairer par la production de connaissances nouvelles et originales les situations de vie et les expériences d'autonomisation et de réduction de l'autonomie, et la conception, la réception, et les usages des dispositifs et expérimentations innovants .

LES DÉCRYPTAGES

APPELS À PROJET

ACTIONS ÉLIGIBLES

Cet appel à projets concerne deux défis (3 et 4 dans l'AAP) :

DÉFI 3 : ANALYSER LE PRÉSENT POUR IMAGINER L'AVENIR

Objectif :

- analyser les contextes, les situations et les expériences de l'autonomisation et de la réduction de l'autonomie
- interroger les conséquences des transformations des configurations de vie sur le sentiment d'être autonome et sur la capacité d'agir et de choisir

Les projets proposés pourront :

- cibler des dispositifs existants, concernés par différents domaines de la vie sociale et par des publics divers en termes d'âge, de caractéristiques sociales et de santé.
- s'appuyer sur des données existantes , des analyses ou générer de nouvelles données

La prise en compte d'une dimension prospective, en termes de prévention et d'aménagement des milieux de vie, est vivement encouragée

DÉFI 4: L'INNOVATION AU SERVICE DE L'AUTONOMIE

Objectif :

- étudier la conception, la réception et les usages de dispositifs et expérimentations innovants impliquant la participation d'utilisateurs depuis leur conception jusqu'à leur évaluation
- évaluer les effets sur les situations de handicap et de perte d'autonomie, en termes de préservation et d'activation de l'autonomie et de l'autodétermination considérant toutes ses composantes

Les projets proposés devront proposer des dispositifs et expérimentations :

- attachés directement à la personne à son lieu de vie ou à ses aidants
- agissant sur l'interaction entre la personne et ses environnements physiques et sociaux
- agissant sur l'environnement lui-même à partir de différents domaines et services
- visant des conséquences de la perte d'autonomie ou du handicap ou de portée plus universelle permettant une meilleure intégration à la vie sociale et la prévention de cette perte d'autonomie

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉS

- Doit comprendre des documents scientifiques rédigés en anglais
- Durée de 3 à 5 ans
- Sollicitent une aide financière de 1 à 3,5 millions d'euros.
- Etablissement coordinateur de l'enseignement supérieur et de recherche

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1) Inscription dans l'objectif général de l'appel à projets

2) Excellence scientifique : clarté et pertinence des objectifs, des hypothèses de recherche et des choix méthodologiques du projet ; qualité des résultats déjà acquis par les membres du consortium

3) Qualité du consortium : profil du responsable scientifique, équipes mobilisées, clarté des apports des collaborations pluri ou interdisciplinaires, implication des parties prenantes du champ de l'autonomie, capacité à nouer des collaborations internationales

4) Organisation et moyens mobilisés : adéquation des moyens humains et financiers mobilisés, dispositif de gouvernance du consortium, organisation du travail au sein du consortium, pertinence du déroulé du projet et des livrables

5) Impacts : valorisation scientifique, retombées et d'innovations futures

[>>> Découvrir l'appel à projet <<<](#)

FINANCEMENT

1 à 3,5 millions d'euros maximum par projet

DÉLAI DE RÉPONSE

17 mars 2023 à 11h (heure de Paris)

CONTACT

ppr-avh@anr.fr

